

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DOSSIER : R-3777-2011

**DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT
POUR L'ANNÉE TÉMOIN 2012**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
D'ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING S.E.C. (« EBM »)
ADRESSÉE AU TRANSPORTEUR**

Montréal, le 1er novembre 2011

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
 D'ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING S.E.C. (« EBМ »)
 RELATIVE À LA DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE
 TRANSPORT POUR L'ANNÉE TÉMOIN 2012**

ÉVOLUTION DES DÉPENSES NÉCESSAIRES À LA PRESTATION DU SERVICE 2010-2012

1. **Références :** HQT-6, Document 1, page 10, tableau A1-1

Préambule :

**Tableau A1-1
 Frais corporatifs inclus dans les revenus requis du Transporteur**

Exercice se terminant le 31 décembre

	Année historique 2010		Année de base 2011		Année témoin 2012				
	Transporteur	Hydro-Québec	Transporteur	Hydro-Québec	Transporteur	Hydro-Québec			
	M\$	%	M\$	%	M\$	%			
Bureaux, P.D.O., P.C.A., Protection de la personne	0,0	20%	2,5	0,8	29%	3,0	0,9	29%	3,1
Vérification interne	2,0	29%	7,3	2,4	29%	6,3	2,5	29%	6,7
Affaires corporatives et secrétariat général	17,0	29%	62,5	22,1	29%	70,8	22,5	29%	79,1
Finances	6,5	29%	23,1	8,5	29%	29,6	8,8	29%	30,5
Ressources humaines	1,0	25%	3,8	0,9	27%	3,2	0,8	27%	2,9
	27,6	28%	99,0	34,7	29%	120,0	35,6	29%	123,3

Original : 2011-08-01 HQT-6, Document 1
Page 10 de 11

Demandes :

- 1.1 Au tableau A1-1, à la troisième ligne « Affaires corporatives et secrétariat général », veuillez confirmer ce qui est inclus dans cet item et fournir une ventilation de ce que comporte ce chiffre de dépenses.
- 1.2 Veuillez indiquer si l'ensemble des frais se trouvant au tableau A1-1 sont payables par plus d'une division d'Hydro-Québec. Veuillez fournir la ventilation de ces frais par division d'Hydro-Québec.
- 1.3 Veuillez expliquer comment le partage des frais corporatifs (méthode d'attribution) s'effectue entre les divisions d'Hydro-Québec. Dans votre réponse, veuillez indiquer si cette méthode de répartition est différente pour chacun des items se trouvant au tableau A1-1 en expliquant pourquoi.

2. **Référence :** HQT-6, Document 1, page 6, ligne 4 à page 7, ligne 2 :

Préambule :

« Les charges nettes d'exploitation de l'année témoin projetée 2012 sont établies à 694,8 M\$, soit 2,4 % de moins que le montant autorisé par la Régie pour 2011. Cette diminution résulte d'un effort d'efficience additionnelle du Transporteur ainsi que de différents éléments de suivi particuliers, dont le coût de retraite. »

Demandes :

2.1 Veuillez expliquer de façon détaillée quels sont les efforts d'efficience additionnels effectués par le Transporteur dont il est fait référence au préambule.

COMMERCIALISATION DES SERVICES DE TRANSPORT

3. **Références :** (i) HQT-10, Document 1, page 5, lignes 15 à 19 :
(ii) HQT-10, Document 1, page 6, lignes 8 à 12 :

Préambule :

(i) « En novembre 2010, la commission publiait une proposition de règlement portant sur l'intégration des ressources à production variable telle les énergies éoliennes. Elle y reconnaît les contraintes de ce type de production et propose trois améliorations dont la plus significative est, pour les transporteurs, l'introduction de la programmation intra-horaire aux 15 minutes. »

(ii) « En juillet 2011, le Transporteur a débuté un projet-pilote de programmation variable aux 15 minutes en collaboration avec le New York Independent System Operator (« NYISO »), tel qu'annoncé sur le site OASIS du Transporteur. Cette nouvelle fonctionnalité permettra aux clients des services de transport de mettre en place des programmes dont le profil pourra varier à toutes les 15 minutes. »

Demandes :

3.1 Veuillez décrire plus amplement ce projet-pilote de programmation variable aux 15 minutes.

3.2 Veuillez expliquer plus amplement en quoi consiste cette nouvelle fonctionnalité de programmation variable aux 15 minutes.

3.3 Veuillez indiquer si cette programmation variable dans le cadre du projet-pilote est offerte à tous les clients.

3.4 Veuillez indiquer si cette programmation variable aux 15 minutes pourrait être offerte à tous les clients.

3.5 Veuillez indiquer si en fonction du projet-pilote cette fonctionnalité est offerte en mode export et import. Veuillez justifier votre réponse.

- 3.6 Veuillez indiquer si cette fonctionnalité pourrait être offerte en mode export et import. Veuillez justifier votre réponse.
- 3.7 Veuillez indiquer si le Transporteur entend offrir cette nouvelle fonctionnalité à d'autres interconnexions. Si oui, lesquelles? Si non, veuillez indiquer pourquoi.
- 3.8 Veuillez indiquer si en fonction du projet-pilote, cette programmation variable est offerte présentement sur le site OASIS du Transporteur.
- 3.9 Veuillez indiquer si une telle fonctionnalité pourrait être offerte par le biais du site OASIS du Transporteur. Si non, veuillez indiquer pourquoi.
4. **Référence :** (i) HQT-10, Document 1, page 6, lignes 1 à 7 :
(ii) R-3775-2011, HQT-1, document 2 :

Préambule :

(i) « En novembre 2010, le Transporteur a mis en place son nouveau site 1 OASIS. Ce nouvel interface performant est dorénavant hébergé par l'entreprise Open Access Technology International, Inc. (« OATI »), qui est le fournisseur le plus utilisé en Amérique du Nord pour les sites OASIS. OATI s'assure en tout temps que les fonctionnalités d'affichage découlant des règles de la FERC sont disponibles sur les différents sites OASIS qu'elle héberge. La mise en place du nouveau site OASIS permettra entre autres de mettre en application les modalités qui seront approuvées par la Régie dans le dossier R-3669-2008 – Phase 2. »

(ii) « 3.1.3 Programmation des *retraits*

(iii)

(a) *Besoins réguliers du Distributeur*

Le Distributeur prendra toutes les dispositions nécessaires afin que le Transporteur transmette au Producteur, lors des mois de décembre, janvier, février et mars, les *besoins réguliers du Distributeur* en même temps qu'il les transmet au Distributeur, soit, en date des présentes, à toutes les 20 minutes approximativement. »

Demandes :

- 4.1 Veuillez indiquer si en vertu de l'OASIS, les clients du service de transport peuvent avoir accès à la publication de la charge au Québec en temps réel.
- 4.2 Veuillez indiquer si le Transporteur a été avisé du contenu de la clause dont il est fait référence en préambule (ii). Si oui, veuillez indiquer par qui et à quelle date.

- 4.3 Veuillez indiquer si le Transporteur a donné son assentiment à cette clause (référence ii).
- 4.4 Veuillez indiquer si les informations que le Transporteur s'engage à transmettre au Producteur seront rendues publiques et accessibles à l'ensemble des clients du Transporteur.
- 4.5 Veuillez indiquer si ce type d'information concernant les charges est disponible à l'ensemble des utilisateurs sur les réseaux interconnectés avec le Québec (NYISO, NEISO, IESO et NBSO).
- 4.6 Veuillez indiquer si cette information sera rendue publique sur OASIS.
5. **Références :** HQT-10, Document 1, page 7, lignes 12 à 14 :

Préambule :

« Enfin, en juin 2011, le gouvernement du Québec annonçait qu'un quatrième appel d'offres de 1 000 MW serait bientôt lancé par le Distributeur pour l'achat d'électricité provenant de parcs éoliens. »

Demandes :

- 5.1 Veuillez indiquer si l'introduction d'un quatrième appel d'offres d'éolien nécessitera des besoins en services complémentaires additionnels.
- 5.2 Si oui, veuillez indiquer quel est le coût projeté de ces services complémentaires additionnels en MW/heure.
6. **Référence :** HQT-10, Document 1, page 8, lignes 15 à 16 :

Préambule :

« Les revenus perçus par le Transporteur pour le service complémentaire de réglage de tension sont remis au Producteur qui est le seul fournisseur du service. »

Demandes :

- 6.1 Veuillez indiquer si d'autres fournisseurs de service pourraient offrir ce service de réglage de tension. Si oui, veuillez indiquer si le Transporteur a entrepris des démarches pour vérifier quel serait le coût de ce service et fournir ce coût de service.
- 6.2 Si non, veuillez justifier pourquoi le Transporteur n'a pas fait de telles démarches.

- 7.8 Veuillez fournir tous les documents de planification associés au projet d'interconnexion HQT-New York (CHPE) dont fait référence les études d'impacts 154T et 157T (http://www.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/Etudes_dimpact_145R.pdf)
- 7.9 Veuillez indiquer si le Transporteur prévoit d'autres projets majeurs d'interconnexions ou projets d'investissements majeurs aux capacités de transport actuelles. Si oui, veuillez les décrire et fournir les documents de planification associés à ces projets.

8. **Référence :** HQT-9, Document 1, page 24 :

Préambule :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Demande de transport	30 000	32 000	34 000	36 000	38 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Capacité de transport	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000

Demandes :

- 8.1 En vertu de ce tableau, le service de point à point demeure stable jusqu'en 2014 et le Transporteur prévoit une hausse en 2016 qui sera stable ensuite jusqu'en 2021. Veuillez expliquer ces prévisions des besoins de transport.
- 8.2 Veuillez indiquer si le Transporteur entend faire davantage afin d'accroître l'utilisation du service de transport de point à point. Si oui, veuillez expliquer ce qui est envisagé. Si non, veuillez expliquer pourquoi.

9. **Référence :** HQT-9, Document 1, pages 15 et 16 :

Demandes :

- 9.1 Veuillez fournir les capacités de transport ferme disponibles actuellement et pour les dix prochaines années à venir pour chacune des interconnexions du Transporteur.

10. **Référence :** (i) HQT-9, Document 1.2 :
 (ii) HQT-9, Document 1, page 10 :

Préambule :

Tel qu'indiqué dans le cadre de la demande de confidentialité du Transporteur, ce document (référence (i)) présente des schémas d'écoulements de puissance.

Demandes :

- 10.1 Veuillez fournir sous la forme du tableau proposé ci-après le transit sur les lignes montrées sur ces schémas. EBM est disposée à recevoir cette information en partie ou en totalité sous pli confidentiel, le cas échéant.

De	Vers	# circuit	Capacité	Transit		Pertes	
			MVA	MW	MVARS	MW	MVARS
barre X	barre Y						

- 10.2 Veuillez expliquer comment le taux de pertes imposé aux clients du Transporteur est calculé.
- 10.3 Veuillez indiquer si l'ajout d'un générateur près de la charge (par exemple à Montréal) a un effet marginal positif ou négatif sur le taux de pertes du Transporteur.